

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 12 décembre 1991

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

[Traduction]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES
QUESTIONS

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond—Est): Monsieur le Président, hier un certain nombre de mes collègues ont fait un rappel au Règlement très sérieux au sujet de propos tenus par le premier ministre.

Je sais que vous avez été saisi de l'affaire, mais, comme le premier ministre n'est pas là, je me demande si vous pourriez nous dire si vous allez rendre votre décision aujourd'hui quand le premier ministre y sera, de manière que l'affaire se règle sans délai.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, j'ai eu depuis l'occasion de vérifier auprès du vice-premier ministre, qui s'assoit à côté du premier ministre. J'ai vérifié auprès du ministre d'État (Condition physique et Sport amateur), qui s'assoit derrière le premier ministre, et auprès du whip, et je me rappelle ce que j'ai entendu. Nous nions catégoriquement et absolument que le premier ministre ait prononcé les paroles qu'on lui attribue.

• (1010)

M. le Président: Avant d'aller plus loin, permettez-moi de préciser que j'ai entendu les députés hier. Je suis saisi de l'affaire, comme l'a fait remarquer le député de Cap-Breton—Richmond—Est. Je ne veux pas qu'on poursuive le débat à ce sujet. Je répondrai au député de Cap-Breton—Richmond—Est que j'ai lu le hansard, écouté la bande sonore et visionné la bande vidéo, et qu'ils ne nous sont d'aucun secours.

Le député de Cap-Breton—Richmond—Est a dit que le premier ministre serait peut-être là plus tard, et je crois que ce serait probablement de mise. Tant que je n'aurai

pas eu de nouvelles du premier ministre, l'affaire n'est pas complètement classée. Mais je déclare à la Chambre que, après avoir vérifié le hansard et les bandes, je ne suis pas en mesure, pour le moment du moins, d'argumenter dans un sens ou dans l'autre.

Le député de Kamloops demande-t-il la parole?

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, seulement pour une clarification. Vous attendez que le premier ministre soit là pour poursuivre l'affaire, est-ce exact?

M. le Président: De toute évidence, le député de Cap-Breton—Richmond—Est voudrait que cette affaire se règle de façon civilisée et dans le respect des règles.

Si le leader parlementaire du gouvernement n'est pas d'accord, je vais lui céder la parole et écouter ce qu'il a à dire.

M. Andre: Monsieur le Président, il y a actuellement une accusation qui est portée par les députés d'en face et que nient catégoriquement tous ceux qui étaient assis suffisamment près du premier ministre pour entendre ce qu'il a dit. L'examen du hansard ou des bandes révèle que cette accusation n'est absolument pas fondée.

Je conteste le fait que cette allégation demeure en suspens. Quelqu'un a fait une allégation qui n'est ni fondée, ni prouvée et qui est catégoriquement niée. Nous devrions en rester là.

M. le Président: Je demanderais à tous les députés, y compris les ministres, les députés de l'opposition qui prennent place au premier rang et tous les autres, de se calmer pour un moment.

Si nous connaissons actuellement une situation difficile, c'est qu'il y a trop de gens qui se répondent en criant de part et d'autre de la Chambre. Parfois ces échanges donnent lieu à une situation qui est peut-être inexcusable et qui n'a peut-être pas sa raison d'être, et il s'ensuit une confusion parce que quelqu'un répond. Il n'est pas facile de régler un problème comme celui-ci en trouvant une solution conforme à la procédure et à la courtoisie dont nous sommes capables de faire preuve à la Chambre. Le leader parlementaire du gouvernement estime inutile que le premier ministre vienne à la Chambre.